



No de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE DANS LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS, L'HÔTEL DE VILLE, 33, RUE DE L'ÉGLISE, LE 15 OCTOBRE 2018, À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME PARISE CORMIER, MAIRESSÉ.

Sont présents : Mesdames Louise Thouin, Mélanie Royer-Couture, Parise Cormier et Suzanne Demers et messieurs Denis Roy, Magella Tremblay et Réjean Morency.

Invité : Monsieur François Drouin, directeur général.

Secrétaire d'assemblée : Monsieur Martin Leith, secrétaire-trésorier.

Rés. #18-310
Avis de
convocation
Il est proposé par madame Mélanie Royer-Couture et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux acceptent l'avis de convocation, tel que rédigé.

Rés. #18-311
Permis PIIA
Attendu que des demandes de permis ont été déposées pour des projets soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que ces demandes rencontrent les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;

Attendu que les demandes respectent les dispositions du règlement de zonage #15-674;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 9 octobre 2018, des recommandations favorables à ces demandes de permis;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Magella Tremblay et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux acceptent les recommandations du comité consultatif d'urbanisme d'accorder un permis de construction pour les projets suivants :

Adresse	Type de demande	Recommandations CCU
171, De Coubertin	Construction d'une résidence unifamiliale isolée	#18-141
165, Notre-Dame	Agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée	#18-142
40, rue de la Savane	Installation d'une clôture Frost	#18-144

Rés. #18-312
Modification
aux plans -
2702, avenue
Royale
Attendu la résolution #18-125 du conseil municipal acceptant la demande de permis pour changer le revêtement extérieur du bâtiment principal, refaire la toiture, accroître la pente de celle-ci et peinturer la remise de la même couleur que le revêtement du bâtiment principal.

Attendu la demande de modification au plan de construction de la résidence unifamiliale isolée située au 2702, avenue Royale, soit pour l'ajout de colonnes soutenant la toiture située au-dessus de la porte d'entrée;

Attendu que la zone AID-034 est soumise à l'application du règlement sur les PIIA;

Attendu que des plans ont été déposés;

Attendu qu'une liste de matériaux et couleurs a été déposée;



No de résolution
ou annotation

Attendu que la demande rencontre les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 9 octobre 2018, une recommandation favorable à cette demande de modification au plan.

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Réjean Morency et unanimement résolu :

Que le conseil municipal accepte la demande de modification au plan de construction de la résidence unifamiliale isolée située au 2702, avenue Royale, soit pour l'ajout de colonnes soutenant la toiture à proximité de la porte principale du bâtiment sous réserve que ces colonnes soient teintes de couleur bois naturel.

Rés. #18-313
Non-respect
des plans
soumis au
PIIA - 131, rue
des Jardins

Attendu la résolution #18-218 du conseil municipal acceptant la demande de permis pour la construction de la remise dont le revêtement de vinyle est peint de la même couleur que le bâtiment existant.

Attendu la demande de modification de couleur à la remise située au 131, rue des Jardins, soit pour la présence d'un revêtement de vinyle non peint, donc de couleur gris foncé;

Attendu que la zone H1-132 est soumise à l'application du règlement sur les PIIA;

Attendu que des plans ont été déposés;

Attendu qu'une liste de matériaux et couleurs a été déposée;

Attendu que la présence de la remise de couleur gris foncé ne s'intègre pas de façon adéquate au bâtiment principal;

Attendu que la demande ne rencontre pas les objectifs et critères du règlement sur les PIIA;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 9 octobre 2018, une recommandation défavorable à cette demande de modification de couleur.

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Magella Tremblay et unanimement résolu :

Que le conseil municipal refuse la demande de modification de couleur de la remise située au 131, rue des Jardins, soit pour la présence d'un revêtement de couleur gris foncé plutôt que de couleur identique au bâtiment principal.

Période de
questions

La période de questions débute à 19h04 et se termine à 19h15.

Fin de la
séance

Levée de la séance à 19 heures 15.

Parise Cormier, mairesse

Martin Leith, secrétaire-trésorier